

Courrier rédigé suite à l'heure mensuelle d'information syndicale du lundi 25 mai 2009, et approuvé collectivement lors de l'heure mensuelle d'information syndicale du jeudi 4 juin 2009.

A l'intention du proviseur du lycée Louis Pasteur d'Hénin-Beaumont.

Monsieur le proviseur,

Durant cette année scolaire, des collègues, des élèves, des assistants d'éducation et même le président de l'Association des Parents d'élèves nous ont contactés pour nous faire part de difficultés éprouvées avec vous-même, monsieur le Proviseur, dans le cadre de leur travail ou de leur association.

Ces difficultés sont diverses et vont d'une remarque désobligeante faite en public, à la mesure disciplinaire qui consiste à imposer la mutation d'un collègue sous couvert de « contrat de progrès ».

Elles ont suscité beaucoup d'émotion chez de nombreux collègues qui ont souhaité que les représentants du personnel et de parents, que nous sommes, interviennent auprès de vous, dans un premier temps par la présente, pour vous faire part de nos plus vives inquiétudes.

Cette situation nous a aussi conduits à organiser une réunion syndicale le lundi 25 mai 2009, de 11h à 12h. Cette réunion a été suivie par 40 collègues du Lycée professionnel et du Lycée général et technologique.

Quelques collègues ont ainsi apporté leur témoignage spontané, et nous ont relaté les conflits vécus cette année. C'est la raison pour laquelle nous nous permettons de vous faire part, ci-après, d'une liste de griefs qui vous sont adressés :

- Vos méthodes de « management autoritaire » caractérisent essentiellement vos interventions envers les élèves et les collègues. Tout problème se décline d'abord en ces termes, alors que nous sommes dans un établissement scolaire qui relève d'autres méthodes. Le dialogue avec le personnel, avec les élèves, avec les parents, l'animation pédagogique des équipes d'enseignants – des éléments qui ont fait notre force dans le passé – sont relégués au dernier rang des priorités. Le fait que le Conseil Pédagogique, créé par vous-même, ne se réunisse plus, marque bien cette dérive que nous regrettons.

- Votre manque de courtoisie qui consiste à faire, parfois en public, des remarques désobligeantes à un collègue, à un assistant d'éducation, à un élève, ou à un parent d'élève en CA, ne facilite ni la communication dans l'établissement, ni la résolution sereine et digne des conflits. Ainsi, certains collègues en difficultés sont pris à partie de façon brutale et bruyante, parfois devant des élèves. La suite peut se passer dans votre bureau, de la même façon, mais en tête à tête, après une convocation durant les cours, et c'est là que vous tentez de lui soumettre vos injonctions, sans témoin.

- Vous avez instauré un dévoiement de l'inspection pédagogique des personnels enseignants, afin d'isoler et de pouvoir traiter administrativement le cas de certains collègues fragiles.

Ainsi avez-vous sollicité, parfois avec insistance – malgré votre déni – la venue d'inspecteurs, à tel point que nous avons dû établir un record annuel en la matière. Les collègues concernés n'ont pas été informés de vos démarches d'inspection et ont été surpris de la méthode qui consiste à régler, dans le dos des personnels, des problèmes qui supposent un peu plus de distance et de hauteur de vue. L'inspection

de certains professeurs, s'est ainsi transformée en rapport disciplinaire, de façon à alimenter un dossier qui sera présenté plus tard au Rectorat.

Le cas d'un collègue de mathématiques a suscité une vive émotion dans l'établissement et est assez emblématique. Ce collègue a 20 ans d'ancienneté dans l'établissement et connaît, certes, des difficultés depuis quelques années (pétitions d'élèves, plaintes de parents).

Après une inspection, vous l'informez, la veille des vacances de février, à 17h, d'une demande de votre part de « contrat de progrès ». Un dossier a été établi par vous-même, avec, notamment, des pétitions des élèves et les notes de mathématiques données par le professeur.

Ce contrat prévoit une aide de 2 mois par un tuteur extérieur à l'établissement, mais aussi la mutation du collègue l'an prochain !

Cette affaire aurait pu être menée différemment, par étapes, dans la transparence et dans le respect du professeur, qui s'est vu imposé un « contrat de progrès » en quelques mois, dans l'urgence.

Pour notre part, nous ne retiendrons que le dossier à charge que vous avez instruit, et sa conclusion managériale finale : le départ forcé de notre collègue. Nous retiendrons également les mots de monsieur le DRH du Rectorat : « Votre mutation ? Paris ou Province ? » Les personnels apprécieront.

Notre établissement accueille beaucoup d'élèves qui conjuguent difficultés sociales, familiales et scolaires. Dans cette situation difficile, nous pouvons, néanmoins, nous enorgueillir de réussites scolaires reconnues. Ces réussites sont des réussites collectives, grâce à des méthodes pédagogiques adaptées aux élèves, et au soutien de notre hiérarchie qui a œuvré dans le même sens, dans un esprit de confiance, de respect et d'entraide.

Cependant, depuis quelques années, chacun a pu faire le constat que le travail des enseignants dans certaines classes est devenu un exercice difficile et périlleux, et relève plus du travail social que de la transmission de connaissances.

Votre travail a sans doute subi les mêmes évolutions que les nôtres, mais face à une situation dégradée que nous subissons en première ligne, vos méthodes de « management autoritaire » nous semblent de mauvaises solutions que nous vous demandons d'abandonner, parce qu'elles conduisent à isoler les personnels et à individualiser les carences.

C'est pourquoi, dans un premier temps, nous souhaitons qu'une large représentation des personnels puisse échanger avec vous sur les différents points abordés dans cette lettre, de façon à améliorer les relations sociales dans l'établissement, relations indispensables à la qualité et au bon fonctionnement du service public.

Les représentants des personnels du L.P. et du L.G.T., délégués syndicaux et élus au Conseil d'Administration, et des représentants des parents d'élèves.